



45 - Ecole du Morvant - Chateauneuf sur Loire - Expérimentation du dispositif « devoirs faits » en école élémentaire

Ecole élémentaire du Morvant

RUE MARIUS MORIN , 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Site : http://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie_action_educative/innovation_et_experimentation/

Auteur : Frédéric LOUAIL

Mél : ec-morvant-chateauneuf-sur-loire@ac-orleans-tours.fr

Mise en place du dispositif « devoirs faits » en école élémentaire sur un trimestre (phase test sur une école avant ajustement et éventuelle extension sur l'autre école de la ville).

Plus-value de l'action

.

Nombre d'élèves et niveau(x) concernés

40 élèves, 20% de l'effectif de l'école

A l'origine

1) Contexte :

En novembre 2017, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé d'instaurer le programme « Devoirs faits au collège ».

Suite à sa mise en place, notre école souhaiterait développer le projet « Devoirs faits à l'école » pour permettre à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de l'école, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.

2) Constats :

Pourquoi mettre en place ce dispositif à l'école ?

La réussite scolaire d'un élève passe notamment par le travail personnel qu'il fournit. Or, des inégalités sont constatées du fait des paramètres suivants :

- Pas d'adulte pour aider ou faire répéter les leçons
- Pas d'environnement familial calme (lieu spécifique pour travailler, fratrie ...)
- Problème de langue maternelle pour aider son enfant (lecture et écriture en français)
- Difficultés de compréhension pour les parents afin d'aider leur enfant
- Pour d'autres enfants, dont les parents rentrent tard du travail, il est difficile d'attendre leur retour pour commencer les devoirs.

Objectifs poursuivis

- Permettre à chaque élève de travailler au calme pour effectuer ses devoirs
- Accompagner la réussite des élèves par l'aide d'un professionnel de l'éducation nationale
- Développer l'autonomie
- Disposer de ressources pour effectuer certaines activités (exposé, recherche documentaire, etc ...)

Description

1) Pour qui ?

- L'équipe enseignante identifie les élèves susceptibles de participer au programme et leur en fait la proposition ainsi qu'à leur famille. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme.
- Le choix des élèves susceptibles de bénéficier du projet s'effectue en fonction des besoins des élèves, des familles et des moyens dont l'école dispose.

2) Comment ?

- Il revient à l'école de fixer les modalités précises de mise en œuvre de « Devoirs faits », en cohérence avec le projet d'école et dans le cadre du conseil des maîtres. Ces modalités seront ensuite présentées au prochain conseil d'école.
- La taille des groupes est fixée provisoirement à 12 élèves. Chaque groupe est composé d'élèves provenant de différents niveaux de classe. Ce fonctionnement permet ainsi à l'enseignant de faire lire des élèves de CP tout en permettant aux élèves de cycle 3 de commencer à apprendre leurs leçons ou bien de faire leurs exercices.

3) Par qui ?

La réussite de ce projet implique un investissement de l'ensemble de l'équipe enseignante. Convaincue du bien-fondé de ce programme mis en place par l'Éducation nationale, la totalité des enseignants souhaite s'impliquer dans ce projet innovant.

4) Où ?

- Les enseignants travailleront avec leurs groupes dans leur classe respective.
- Un planning permettra de savoir quotidiennement quels sont les enseignants, les classes et les élèves concernés.

5) Quand ?

- Les groupes « Devoirs faits à l'école » se dérouleront après les cours, de 16h30 à 17h30.
- Chaque groupe « Devoirs faits » aura une durée d'une heure. Cette intervention se déroulant juste après la fin des cours, un battement de 15 minutes (inclus dans le temps horaire) permettra aux élèves de sortir des classes, passer aux toilettes, avoir 5 minutes de pause avant de rejoindre le dispositif.

-16h30 : Fin des cours

- 16h30 à 16h45 : Pause puis « inter-classes »

- 16h45 à 17h30 : Devoirs en classe

- 17h30 : Fin du dispositif

Voir le planning mis en annexe

Modalité de mise en oeuvre

Phase expérimentale entre le lundi 28 mai et le jeudi 14 juin.

- Présentation du projet à l'IEN de circonscription pour échanges-régulation
- Mise en place après les congés de printemps, sur la dernière période.
- Évaluation de la phase test : début juillet 2018.

Trois ressources ou points d'appui

- Accord de nos autorités hiérarchiques, transformation des temps d'APC en temps « devoirs faits ».
- Accord de la collectivité territoriale (avec souhait d'extension sur l'autre école de la ville si le dispositif s'avère opérant et viable).

Difficultés rencontrées

Articulation avec d'autres dispositifs locaux pour une parfaite lisibilité de chacun d'eux par les familles.

Moyens mobilisés

Toute l'équipe de l'école

Partenariat et contenu du partenariat

.

Liens éventuels avec la Recherche

.

Evaluation

Evaluation / indicateurs

- Résultats des élèves
- Retours des familles
- Analyse des enseignants

Documents

=> Exemple de planning

Le dispositif initial permettrait de suivre 40 élèves, soit environ 20% des élèves de l'école, répartis en deux groupes de 20 élèves, pour une prise en charge bi-hebdomadaire.

URL : http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/maipe/documents_divers/Exemple_de_planning.pdf

Type : document

=> Sondage auprès des élèves

URL : http://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/maipe/documents_divers/sondage.pdf

Type : document

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action

Groupe de travail équipe d'école (voire équipes des deux écoles si extension) et équipe de circonscription.

Effets constatés

Sur les acquis des élèves :

- Amélioration des résultats

Sur les pratiques des enseignants :

- Adaptation aux besoins des élèves

Sur le leadership et les relations professionnelles :

.

Sur l'école / l'établissement :

- Amélioration du climat scolaire,
- Facilitation des échanges avec les parents.

Plus généralement, sur l'environnement :

.